



QU'EST QU'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ?

Le Projet Alimentaire Territorial, nommé PAT par la suite, est une notion inscrite dans la loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014 (article 39) pour affirmer l'importance de l'ancrage territorial dans la définition de la politique nationale pour l'alimentation.

COMMENT DEFINIR UN PAT ?

Un PAT constitue un ensemble d'initiatives locales, coordonnées dans le cadre d'une stratégie territoriale globale et transversale visant à renforcer l'agriculture et l'alimentation locales et durables, développer un système alimentaire territorial et à structurer l'économie agro-alimentaire, élaboré de manière concertée par l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Les projets alimentaires territoriaux répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation et revêtent :

Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires et mise en adéquation de l'offre avec la demande locale ; contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles sans lesquels la production n'est pas possible.

Une dimension environnementale :

développement de la consommation de produits issus de circuits de proximité ; valorisation d'un mode de production agro-écologique.

Une dimension sociale : c'est un projet collectif, fondé sur la rencontre d'initiatives, et regroupant tous les acteurs d'un territoire ; il contribue à une identité et une culture du territoire et permet de valoriser les terroirs.

QUELS SONT LES ENJEUX D'UN PAT ?

- ✓ Ancrage territorial de l'alimentation
- ✓ Développement économique des territoires
- ✓ Préservation des écosystèmes, des ressources naturelles du territoire
- ✓ Lutte contre le réchauffement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre du système alimentaire)
- ✓ Qualité de l'alimentation
- ✓ Amélioration du bien-être et de la santé de la population
- ✓ Lutte contre la pauvreté et contre la précarité alimentaire
- ✓ Egalité des territoires, notamment ruraux et urbains
- ✓ Formation/éducation des acteurs à la transition vers un système alimentaire plus durable
- ✓ Pérennité des initiatives
- ✓ Gouvernance participative du système alimentaire

QUE DIT LA LOI?

Art. L.1. "Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L.111-2-1 du présent code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation».



METTRE EN PLACE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Un PAT doit combiner les **objectifs** définis dans le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et ceux du Programme Régional pour une Agriculture Durable (PRAD).

Quelles priorités pour le PNA en 2013-2017?

Axe 1: Justice sociale
Axe 2: Education alimentaire de la jeunesse
Axe 3: Lutte contre le gaspillage alimentaire
Axe 4: Ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine

Quels sont les objectifs du PRAD 2012-2019 en Ile de France ?

Enjeu 1: Renforcer la place de l'agriculture au sein de la région Ile-de-France
Enjeu 2: Répondre aux enjeux alimentaires, environnementaux et climatiques grâce à l'agriculture francilienne
Enjeu 3: Sécuriser les revenus des exploitations agricoles et structurer les filières agricoles et agro-industrielles franciliennes
Enjeu 4 : Faciliter l'adaptation de l'agriculture francilienne et accompagner ses évolutions

QUELS SONT LES PRINCIPES FONDATEURS D'UN PAT?

Ancré localement. Il s'agit d'un projet à l'initiative des acteurs d'un territoire visant à maintenir et à développer l'agriculture locale et à encourager la consommation de produits locaux.

Centré sur un objectif de qualité. Par ses actions, il incite à une alimentation de qualité. Cette dernière peut être éthique, environnementale, sanitaire, nutritionnelle et organoleptique.

Basé sur un **diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation** sur le territoire

Multi-partenariale. Il permet la collaboration entre des acteurs multiples et diversifiés dans une démarche participative.

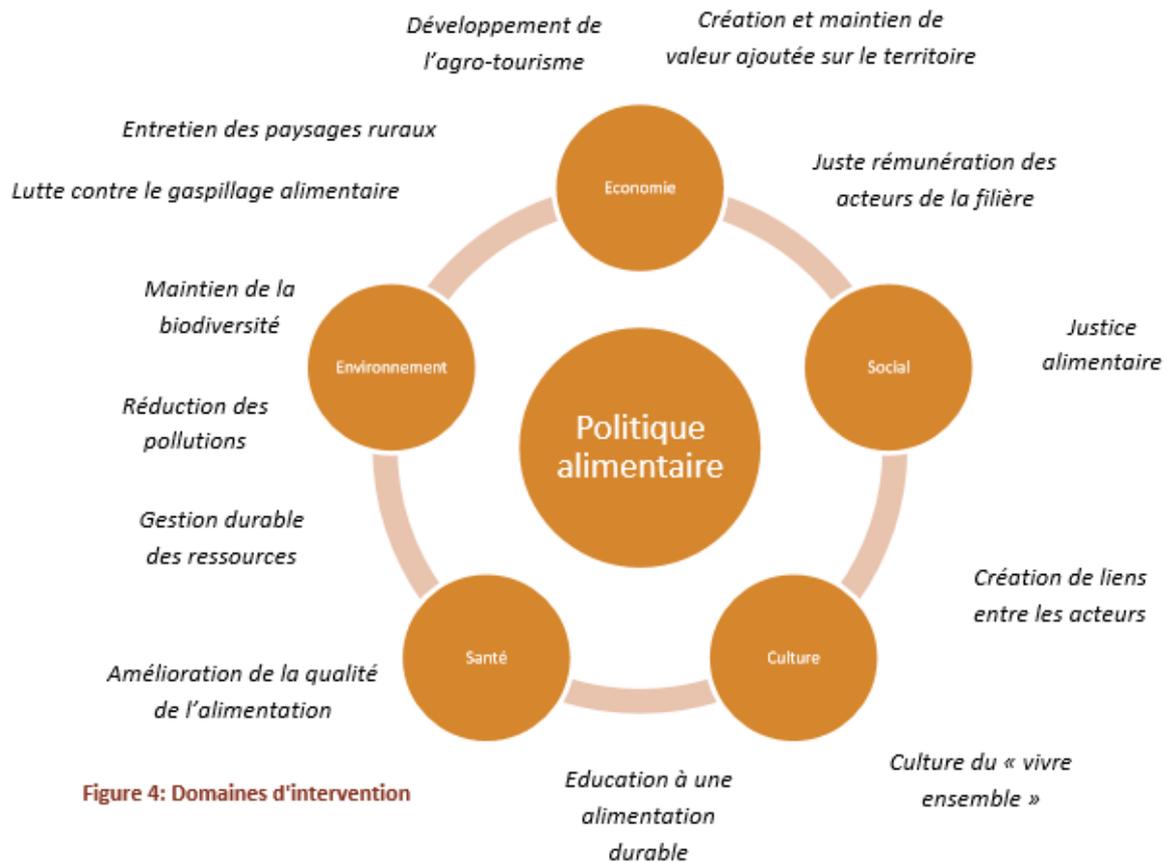
Transversal. Par le développement d'une alimentation de qualité, il répond à de multiples enjeux: économique, social, environnemental, santé, culturel et éducatif.

POURQUOI METTRE EN PLACE UN PAT SUR VOTRE TERRITOIRE?

- ✓ Dans un contexte de crise de l'élevage et de l'agriculture, de déclin de la surface et de la population agricole, les politiques à l'œuvre ont montré leurs limites et la nécessité de développer des interventions complémentaires à une échelle plus locale. Le territoire peut alors constituer un lieu d'innovation qui permette de construire et de proposer des réponses adaptées au contexte local.
- ✓ L'alimentation est un objet très fédérateur qui peut permettre de rassembler autour de mêmes enjeux des acteurs aux préoccupations et aux objectifs à priori opposés.
- ✓ L'alimentation est multi-dimensionnelle et répond à de multiples enjeux au sein d'un territoire. Ainsi, centrer sa stratégie sur la problématique alimentaire est la garantie pour une collectivité de mener une démarche globale et transversale qui réponde aux besoins du territoire et de ses acteurs.



METTRE EN PLACE UN PAT DU HUREPOIX



ELEMENTS DE METHODE LES PREMIERS PAS

- 1** **Impulsion de la démarche**, mobilisation des partenaires du Comité de pilotage
- Nov. 2016
Fév. 2017*

2 **Identification et implication des acteurs locaux** du système alimentaire
Exploration territoriale : balade permettant aux acteurs d'échanger sur leurs problématiques, les enjeux
- Mars à
Déc.2017*

3 **Diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire** réalisé par le CIVAM et la Chambre d'agriculture
- Juillet à
Déc. 2017*

4 **Elaboration d'une stratégie territoriale** via un document d'orientation politique et co-construction d'un programme pluriannuel d'actions, Ateliers participatifs
- 2018*

5 **Mise en œuvre du programme d'actions** tout en l'inscrivant dans les projets de territoire (Agenda 21, SCOT, PLU, SDRIF, PNA,...)
- 6** **Pérennisation du projet** : assurer le suivi et l'évaluation du PAT



ORGANISATION DU PAT DU HUREPOIX

Acteurs pouvant être associés au PAT
qui composent le **CONSEIL ALIMENTAIRE LOCAL** fonctionnant en collèges

| | |
|---|---|
| LES PRODUCTEURS | Producteurs, groupement de producteurs, associations et jardins d'insertion (Jardins de Cocagne, ESAT), autoproduction, organismes de développement, coopératives, chambres consulaires, agro-fournisseurs (semences, matériel agri), GAB IdF, CIVAM |
| LES TRANSFORMATEURS | Transformation artisanale ou fermière (artisans de bouche,...), collecte centralisée et marchés de négoce, transformation agro-industrielle (légumerie, conserverie, abattoirs,...) |
| LES DISTRIBUTEURS LES VENDEURS | Marchés de gros, négociants grossistes, plateforme d'approvisionnement, transporteurs, marchés de plein vent, vente directe, détaillants épicerie, artisans sédentaires et ambulants, restaurants commerciaux, restauration collective, grandes et moyennes surfaces |
| LES CONSOMMATEURS, LES ACHETEURS | Citoyens, collectifs, associations de consommateurs, associations d'aide alimentaire, AMAP et autres paniers |
| LES GESTIONNAIRES DES DECHETS | Prévention, Collecte, Traitement et Valorisation |
| LES FACILITATEURS ET ACTEURS D'INFLUENCE | Collectivités et EPCI, structures éducatives, professionnels de santé, associations locales, médias, financeurs (banques, fondations, crowdfunding,...), services de l'Etat et organismes associés (DRAAF, DDT, DREAL, PNR, CAUE, ARENE, AEV,...), instituts de recherche, formation, professionnels du tourisme, syndicats |

ACTEURS DU COMITE DE PILOTAGE DU PAT DU HUREPOIX

Communes des communauté de communes, Conseil départemental 91, Conseil Régional IdF, Chambre d'agriculture, Chambre du commerce, Chambre des métiers et de l'artisanat, PNR Haute Vallée de Chevreuse, DRIAAP, SAFER, Terre de liens, AMAP IdF, ARENE, Triangle vert, Vivacités IdF, AgroParisTech, CDT 91, CIVAM de l'Hurepoix
Coordination : CIVAM de l'Hurepoix

BIBLIOGRAPHIE - REFERENCES UTILISEES

- Etude IAU Ile de France sur Filières courtes de proximité - Dec 15
<http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/les-filieres-courtes-de-proximite-au-sein-du-systeme-alimentaire-francilien.html>
- Plan Régional d'Agriculture Durable d'Ile de France 2012-2019
http://draaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/1491_PRAD_12102012_cle8e51a1-1_cle0155d5.pdf
- Diagnostic de l'offre alimentaire en Ile de France MaJ 2015
http://draaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/585_Diagnostic2015_cle83ca11_cle82f2a5.pdf
- IUFN plusieurs documents dont
<http://www.iufn.org/en/2016/03/guide-methodologique-construire-son-projet-alimentaire-territorial/>
- Rapport Allain "Et si on mangeait local"
<http://brigitteallain.eelv.fr/mon-rapport-parlementaire-et-si-on-mangeait-local/>
- Guide Collectivités Aquitaine
http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_collectivites_cle0f7a51.pdf
- Alimentation durable et diagnostic de territoire en Auvergne
<http://alim-durable-diagnostic.org/spip.php?page=sommaire>
- Guide méthodologique PAT Languedoc Roussillon
http://draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_focus_2015-11_cle0c4afb.pdf
- Guide méthodologique PAT Auvergne
http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Reperes_et_ouils_pour_construire_votre_Projet_Alimentaire_Territorial_cle03d135.pdf

Document réalisé par le

CIVAM de l'Hurepoix – Espace Target 4 rue de la Porte de Paris 91470 LES MOLIERES

Animatrice : Cécile DISPAU - Tél : 01.69.28.49.97 / 06.65.35.17.44 - contact@civamdelhurepoix.org

Président : Thomas Lafouasse – Tél : 06.86.63.83.58 – thomaslafouasse@yahoo.fr

Association Loi de 1901 – SIRET : 523 863 066 00016 – APE : 9499Z

www.civamdelhurepoix.org

